



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EPAU GROUPEMENT
D'INTÉRÊT PUBLIC
L'Europe des Projets
Architecturaux et Urbains



METTRE EN RÉCIT LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES

Consultation de recherche-action permanente

Introduction

La **dégradation de la biodiversité**, notamment ordinaire, affecte l'intégralité des milieux naturels et donc l'ensemble des territoires français. Les sociétés humaines, qui reposent sur les services rendus par la biodiversité, sont mises en danger par son effondrement. Malgré les alertes scientifiques internationales (UICN / IPBES) et nationales (ONB / Efese), **l'ampleur des enjeux** reste difficile à matérialiser pour les élus, les acteurs et les habitants des territoires. Hormis dans certaines sphères techniques et scientifiques, la connaissance des milieux naturels et des pressions qui les affectent restent peu développées et intégrées dans les pratiques professionnelles et les formations, notamment dans le champ de l'aménagement, de l'architecture et de la gestion des territoires.

Ces dernières années ont vu croître des **initiatives territoriales notamment dans le champ scientifique et artistique, qui participent à renouveler le regard sur le vivant et les liens entre les humains et le reste des vivants. L'accompagnement au changement à l'échelle territoriale** reste cependant à renforcer alors que les leviers d'action sont aujourd'hui largement partagés avec les institutions locales. Les Régions ont été affirmées en cheffes de file des politiques de la biodiversité pour organiser l'action commune des collectivités : départements, structures porteuses de Schémas régionaux de cohérence territoriale (SCoT), intercommunalités et communes... Des agences régionales de la biodiversité sont également installées ou en cours de création, renforçant la mobilisation localement. Les collectivités territoriales disposent en effet de nombreux outils permettant d'intégrer les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité en transversalité dans l'ensemble des politiques publiques qu'elles portent (urbanisme, gestion d'espaces naturels, mobilités, GEMAPI, éducation, culture, achats publics, etc.). Surtout, elles disposent de leviers pour entraîner et fédérer les acteurs territoriaux autour de la biodiversité.

Le programme de recherche-action **ÉRABLE** fait le pari que la **création de récits territoriaux co-construits sur la biodiversité**, en lien avec la recherche et en mobilisant la prospective localement, constitue un **appui aux collectivités** pour l'émergence de projets de territoires durables et d'actions transformatrices. **ÉRABLE** repose sur un financement du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il entend être un levier d'action pour répondre aux objectifs fixés en matière de biodiversité dans le cadre de la **territorialisation de la planification écologique** et de la déclinaison dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Mobilisateur, le récit est d'intérêt et d'importance pour l'émergence, la définition et la mise en œuvre de politiques publiques. Il représente une forme que revêtent les éléments cognitifs attachés à un sujet. Il peut être une composante d'un discours plus vaste, donner de la substance, fournir des normes de comportement, dramatiser un contexte ou soulever des émotions. Un récit sur les applications positives de la préservation de la biodiversité peut, par exemple, servir à soutenir un projet en faveur du vivant.

De plus, des politiques et mesures sociétales ambitieuses en termes de changement transformateur aux bénéfices des sociétés et de la biodiversité exigent des **scénarios convaincants**. Elles nécessitent aussi de tenir compte de la **pluralité des imaginaires, des récits des acteurs, des valeurs** – positives ou négatives pour la biodiversité –, ainsi que des **représentations des interactions entre les humains et le reste des vivants, des relations entre imaginaires, récits et représentations**. Actant cela, le programme *ÉRABLE* invite à s'intéresser :

- aux **représentations et valeurs** associées à la biodiversité, aux écosystèmes et aux services écosystémiques dont les contributions de la nature aux communautés humaines, aux dynamiques associées, aux relations humains/reste des vivants ;
- aux **dissensus, controverses, incertitudes ou points de levier** communs vers les changements transformateurs ;
- aux **innovations** (conceptuelles, méthodologiques, de gouvernance, techniques...) pour les transitions ou les transformations ;
- aux **recommandations** en termes d'adaptation, de nouvelles politiques publiques et des mesures sociétales plus écologiques ;
- aux **méthodologies** mobilisées, aux **bonnes pratiques**, aux conditions défavorables et aux **stratégies** pour y remédier.

Pour ce faire, cette consultation de recherche-action appelle à **considérer – voire inventer – des objets pluriels qui permettent de croiser les expertises afin de poser les bases d'un débat renouvelé sur l'action publique locale en faveur de la biodiversité** : connaissance, planification, foncier, ressources, activités économiques, modes de vie, droit de la nature, paysage, alimentation, one health, logement, mobilité, peuvent être autant de pistes à réinterroger pour accélérer et renforcer les réponses à la crise de la biodiversité. Cette consultation invite à faire un « **pas de côté** », hors des silos classiques du monde scientifique et de l'action publique. **Des propositions mêlant action publique locale, pratiques artistiques, scientifiques et questionnements citoyens sont donc attendues.**

ÉRABLE, raconter le vivant

Le programme **ÉRABLE** est un programme de recherche-action, qui propose de nourrir les réflexions stratégiques des élus locaux sur l'avenir de leur territoire en intégrant la biodiversité comme facteur clé.

Il répond à un triple objectif :

1. Produire de la connaissance pour mieux comprendre la complexité des enjeux territoriaux de la biodiversité par le dialogue entre les sciences sociales et les sciences du vivant. A travers les apports de la recherche, la méthode de la mise en récit et le dialogue entre chercheurs, artistes, élus et acteurs, les initiatives permettent de mettre en lumière la place de la biodiversité et de prendre conscience des multiples liens tissés entre les humains et le reste des vivants.

2. Nourrir l'action publique régionale et locale par la mobilisation d'expertises et d'outils, la construction collective, la prospective et l'établissement de scénarios, pour contribuer aux réflexions stratégiques des collectivités. La démarche doit contribuer à renforcer le rôle des élus locaux dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et leur permettre de consolider leur projet politique.

3. Diffuser les résultats de la recherche et les grands enseignements produits dans le cadre des projets à travers des vecteurs artistiques et des médias variés à destination du grand public, notamment de la jeunesse.

Pour ce faire, le programme **soutient des projets** de recherche transdisciplinaires dans les collectivités territoriales à l'échelle locale pour proposer des pistes d'actions et des leviers pour des changements transformateurs¹. Il alimente les réflexions dans le cadre de la planification locale et constitue un **accompagnement en ingénierie** pour aller vers l'opérationnel. Il est orienté vers **l'aide à la décision pour accompagner les élus, au travers de la mobilisation de chercheurs en association avec des artistes**. Il est un complément aux initiatives déjà en place portées par les collectivités territoriales.

La méthode du programme **ÉRABLE** se construit sur 4 piliers en interaction :

I. LA MISE EN RÉCIT

Par le concours des **méthodes scientifiques et des pratiques artistiques**, mobilisées autour des **enjeux de politiques publiques**, le programme entend construire des récits sur la biodiversité, portés par **les élus et les acteurs locaux**, et en capacité de les mobiliser ; tout en étant susceptibles d'inspirer d'autres territoires à partir d'observations situées.

Méthode de communication qui consiste à substituer à la simple présentation d'informations ou à des analyses d'idées des récits à caractère exemplaire, **la mise en récit peut prendre différentes formes** :

- elle peut documenter le réel, raconter l'existant, en pouvant s'appuyer sur le passé ;
- elle peut établir des scénarios avec les projections scientifiques, en croisant les disciplines, raconter les futurs envisagés ;

1. Définition : « La réorganisation fondamentale, systémique, des facteurs économiques, sociaux, technologiques, y compris les paradigmes, les objectifs et les valeurs. [...] Il s'agit de dépasser la stratégie des changements incrémentaux, parvenir à des trajectoires holistiques englobantes (intégrant à la fois les enjeux alimentaires, énergétiques et climatiques, écologiques), reflétant les nouveaux paradigmes, objectifs et valeurs ». (IPBES, 2019)

- elle peut se servir de la fiction pour imaginer les futurs, raconter ce qu'il pourrait advenir, pouvant aussi mobiliser la rétroprospective.

À ces 3 types de mises en récit, des **formes hybrides** peuvent aussi émerger.

II. LA PLURIDISCIPLINARITÉ, L'INTERDISCIPLINARITÉ ET LA TRANSDISCIPLINARITÉ

Pour relever le défi de la préservation du vivant, par nature fait de connexions, il devient urgent de **faire appel à toutes les disciplines** (géographie, agronomie, écologie, droit, économie, urbanisme, sociologie, philosophie, éducation, anthropologie...) et de recréer du lien entre elles, de croiser les savoirs. Les projets de recherche feront dialoguer **les sciences humaines et sociales et les sciences du vivant**, et combineront les approches.

Les arts, qui réinventent les imaginaires par leur assimilation des éléments de manière différente et leur manière de représenter le réel et les relations entre êtres, constituent un outil pour renouer avec le reste du vivant. La **mobilisation des pratiques artistiques au cours de la recherche** permettra de constituer des récits de territoires engagés. Avec l'aide de professionnels du monde artistique (écrivains, poètes, metteurs en scène, acteurs, dessinateurs, bédéistes, musiciens...), ces récits pourront porter sur le passé, le présent, l'avenir ou encore des futurs imaginaires, et combineront les enjeux interconnectés d'un territoire.

III. LA PROJECTION ET LA PROSPECTIVE

Les projets de recherche pourront porter sur les **trajectoires d'évolution de la biodiversité** dans les territoires et leurs conséquences :

- **à divers horizons temporels** (2030,2050...), en distinguant par exemple un horizon à long terme sur lequel construire une vision stratégique du territoire et un horizon à plus court terme (quelques années) pour esquisser un projet plus opérationnel ;
- **et selon diverses variables** (notamment dans une perspective de +4°C en 2100², dans un cadre d'optimisation de certains services écosystémiques par rapport à d'autres, *land sharing* versus *land sparing*³...), en développant des approches quantitatives et qualitatives de la relation humains / reste des vivants, issues de disciplines également variées (littérature, géographie, histoire, philosophie, culture visuelle, linguistique...).

Ils impliqueront les élus dans la construction d'**outils de projection et/ou de prospective** sur les enjeux de biodiversité du territoire, notamment dans le contexte de préservation et de restauration de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et des autres défis de transition écologique (sobriété foncière, solidarité, mobilité, alimentation...).

Ils pourront s'appuyer sur les données et études des observatoires régionaux de la biodiversité, des autres collectivités (atlas de la biodiversité, etc.) ou des associations de protection de la nature, et des grands programmes de connaissance nationaux (notamment la cartographie nationale des habitats et celle des zones humides).

2. Selon le scénario le plus pessimiste du GIEC.

3. Économiser les terres en intensifiant la production agricole versus développer la production extensive en permettant une plus grande biodiversité sur les terres cultivées.

IV. LA COLLABORATION ENTRE RECHERCHE, DÉCISION ET ACTION

Le programme vise à créer une dynamique de **collaboration entre des élus, des chercheurs de diverses disciplines, des artistes et des acteurs territoriaux** (habitants, acteurs socio-professionnels, acteurs publics de l'État et des collectivités, associations...). Dans cette perspective, les projets de recherche doivent présenter une **méthodologie collaborative innovante sur toute la durée de l'étude de cas**, de

l'élaboration à la valorisation, en tenant compte des modalités de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

La co-construction avec les acteurs pourra s'appuyer sur des protocoles existants comme, par exemple, les jeux sérieux, la modélisation d'accompagnement ou encore les sciences participatives.

Cette collaboration entre recherche et action sera d'autant plus fructueuse qu'elle s'inscrira dans **des démarches de planification territoriale ou dans d'autres projets de territoires accélérant leur transition écologique.**

Un programme pour éclairer les politiques publiques

Opérateur de recherche pour le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de la Culture, le groupement d'intérêt public l'Europe des projets architecturaux et urbains s'inscrit, à travers le programme *ÉRABLE* dans le cadre de la **Stratégie nationale biodiversité 2030** pour **renforcer l'accompagnement des collectivités.**

Le dispositif est conduit en partenariat et avec le soutien financier de la **direction de l'eau et de la biodiversité** (DGALN/MTECT), et appuie de manière complémentaire les stratégies portées par le ministère et le Secrétariat général à la planification écologique. Il amplifie les démarches initiées et les recherches menées par d'autres institutions, dont l'Office français de la biodiversité, la Banque des territoires ou la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, et également les régions dans le cadre de leur Stratégie régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI).

Si la recherche dans le cadre d'*ÉRABLE* est circonscrite dans le temps, les questionnements et outils qui émergent au sein des plateformes locales peuvent connaître des prolongements à travers d'autres dispositifs portés par les institutions et opérateurs de l'État, y compris financiers comme le Fonds vert.

Les projets soutenus sont l'occasion **d'articuler, dans les territoires, les politiques publiques nationales et régionales, de veiller à leur mise en cohérence, et de mettre en évidence le lien entre celles-ci et la préservation de la biodiversité** : la stratégie nationale pour la biodiversité et les stratégies régionales pour la biodiversité, le pacte en faveur de la haie, le 3^e plan national d'adaptation au changement climatique, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, la planification écologique ou encore la réforme de la lutte contre l'artificialisation des sols. Par réciprocité, **les retours d'expériences locaux permettront d'alimenter les politiques publiques nationales.**

Une valorisation grand public pour les travaux de recherche

ÉRABLE favorisera **une valorisation au fil de l'eau** des travaux de recherche afin de restituer la production scientifique du programme et de participer au débat public au travers **d'événements locaux et nationaux, de collections d'ouvrages, d'un film grand public, de partenariats presse nationaux, de cartographies d'initiatives, de mini-vidéos sur les réseaux sociaux, ou encore de podcasts.**

Les **vecteurs artistiques**, sous forme matérielles ou de spectacles vivants, contribueront à cette valorisation et à une appropriation par tous les publics.

Les attendus des candidatures

Les projets soutenus permettront aux **élus, chercheurs, artistes et autres acteurs du territoire** (habitants, acteurs socio-économiques publics et privés, associations...) de construire conjointement les **récits territoriaux** autour de la biodiversité à l'échelle régionale et/ou locale. Pour cela, ils devront baser leur approche sur les **multiples visions et valeurs des acteurs, traiter plusieurs enjeux, intégrer les dynamiques de biodiversité au sein des socio-écosystèmes, et mettre en lien les 4 piliers du programme**. Ils devront se positionner sur les formes de mise en récit par rapport aux pistes proposées ci-dessus.

La mise en place d'une telle démarche d'association de ces différents acteurs autour d'un projet systémique nécessitant un temps long, les projets pourront s'appuyer sur des travaux initiés et se poursuivre dans le cadre d'**ÉRABLE**.

Les thématiques et les terrains explorés dans le cadre du programme seront librement arrêtés par les équipes de recherche et la (ou les) collectivité(s). Ils rendront néanmoins compte d'une **mise en récit du rapport du territoire au(x) vivant(s) avec une vision systémique, dynamique et sensible**, pouvant mettre en lumière un projet/objectif collectif sur des valeurs partagées. Le territoire est considéré comme un habitat propre défini par toutes ses composantes et leurs interactions (climat, eau, sol, alimentation, santé, bien-être, aménagement) parmi lesquelles, la biodiversité est un élément clé et indispensable.

Le territoire de recherche pourra porter sur une commune ou une intercommunalité. Néanmoins, il est recommandé de travailler sur **plusieurs territoires communaux et/ou intercommunaux** au sein d'une région métropolitaine ou d'un territoire ultramarin.

Le jury cherchera en désignant les lauréats, à permettre la réalisation de recherches portant sur des **milieux variés** (littoraux, montagneux, ruraux, urbains ...) et des **configurations territoriales diverses** (des petites communes rurales aux métropoles), pouvant viser une représentativité, de façon à pouvoir capitaliser et diffuser les résultats auprès d'un large nombre de territoires. À l'issue des consultations de recherche, un projet par région métropolitaine, soit 13, sera soutenu et un par territoire ultramarin, dans la limite de 7.

La thématique proposée par les candidatures doit **s'ancrer dans les pratiques, les différents systèmes de savoirs et de représentations, les usages et les réflexions des élus, habitants, usagers et autres acteurs locaux**. Elle devra faire l'objet d'une problématisation qui traitera d'enjeux multiples (activités économiques, ressources, société, gouvernance, formation...) en y intégrant les enjeux de biodiversité. Par exemple, comment concilier/repenser activités économiques et préservation de la biodiversité en zone de montagne ? Comment recréer un lien écosystémique entre les métropoles et leurs hinterlands dans la fourniture de matériaux, en préservant la biodiversité et les écosystèmes (la forêt pour le bois, le sol pour les biomatériaux issus de l'agriculture, etc.) ?

Enfin, une attention sera portée sur **l'association des différentes parties prenantes** dans le projet de recherche. Par exemple, dans le cas de projets se situant en secteur de Parc naturel régional, un lien avec les démarches portées dans le cadre du PNR devra être assuré.

Productions attendues

Le programme mettra au jour des capacités d'adaptations, de nouvelles politiques publiques et des mesures et organisations sociétales plus écologiques. Il identifiera des mesures leviers sur les territoires aptes à engager un changement transformateur des dynamiques sociétales actuelles, à même de faire évoluer les logiques affectant la biodiversité.

Pour chaque projet, des productions intermédiaires et finales sont attendues, à savoir :

- **une mise en récit** s'appuyant sur des démarches artistiques ou culturelles ;
- des **ouvrages** à destination du grand public ;
- ainsi qu'une **note synthétique à l'attention des décideurs** dans la perspective d'éclairer l'action publique locale incluant, le cas échéant, la formalisation d'un ou de plusieurs outils issus de la recherche pour passer de trajectoires documentées aux trajectoires concrètes, traduites notamment dans la planification locale.

Ces éléments seront également mis à disposition des partenaires du programme **ÉRABLE** pour faciliter la diffusion des travaux de recherche auprès du plus grand nombre.

Budget

Une **subvention de 150 000 euros TTC** sera allouée aux équipes lauréates pour les travaux de recherche sur une **durée de deux ans**.

Aucun frais de gestion ne pourra être prélevé sur cette subvention. Les dépenses éligibles peuvent être de fonctionnement et/ou d'investissement. Elles ne comprennent pas le financement de chercheurs en poste mais peuvent concerner plusieurs organismes pour le financement d'artistes et/ou de contractuels de recherche ou de collectivités dont le temps décompté sera dédié au présent projet. Tout type de co-financement est possible, sans taux d'intervention spécifique.

Une valorisation dans les territoires

Différents supports de valorisation seront définis au cours du programme.

La valorisation des recherches s'appuiera sur **la diffusion des mises en récit**, publiées sous la forme d'un dossier pédagogique et de divers supports didactiques à destination des élus, de leurs services et d'un public informé mais non spécialiste.

Des supports audio-visuels pédagogiques et didactiques qui synthétisent les travaux pourront être réalisés et pris en charge par le programme **ÉRABLE**. Ils pourront mobiliser, le cas échéant, des prises de vue réalisées par les chercheurs et les artistes. Le site internet www.erable.archi.fr constitue un relais des productions du programme.

Enfin, les données et autres productions issues des projets de recherche seront systématiquement publiées dans les plateformes et systèmes d'informations publics adéquats.

Conditions de candidature et modalités de réponse

Cette consultation s'adresse à l'ensemble des acteurs de la recherche et des collectivités souhaitant constituer une équipe pour mener un projet selon les objectifs et les principes décrits ci-dessus.

L'équipe sera placée sous la direction d'un **chercheur, responsable scientifique titulaire (contractuel ou fonctionnaire) dans un établissement public français**, ou d'un **agent titulaire dans une collectivité territoriale française**. Elle devra rassembler l'expertise nécessaire, associant des compétences interdisciplinaires, notamment en sciences de l'écologie, en sciences humaines et sociales et dans les arts, pour répondre aux enjeux identifiés.

L'établissement de rattachement du chercheur ou de l'agent sera le gestionnaire de la subvention allouée aux lauréats de la présente consultation.

Le sujet proposé par l'équipe portera sur le **territoire d'une commune ou d'une intercommunalité (sans taille limite)**. Dans le cas d'un territoire vaste (région, département, SCOT, PNR...), l'équipe pourra prendre appui sur un **panel de sites/collectivités locales**. S'agissant d'une recherche-action, dans laquelle une collectivité est à la fois objet et partie-prenante de l'étude, l'équipe de recherche devra justifier de l'intérêt des représentants de la collectivité, élus et/ou services (inter)communaux.

Les équipes seront attentives à :

- **Faire émerger une vision éco et socio-systémique de la biodiversité ;**
- **Impliquer toutes les parties prenantes ;**
- **Organiser des complémentarités avec les éventuels programmes nationaux** visant à mieux prendre en compte la biodiversité dans les territoires (Atlas de la biodiversité, Aires terrestres et marines éducatives, Atelier des territoires, territorialisation de la planification écologique, Territoires engagés pour la nature...).

Le jury, composé du conseil scientifique et du comité des partenaires du programme **ÉRABLE**, et d'experts *ad hoc*, évaluera les propositions sur la base des sept critères prioritaires suivants :

- **La qualité scientifique de la candidature** et la capacité à monter en généralité ;
- **Le caractère opérationnel du projet** pour outiller les décideurs et son ancrage dans les démarches de planification locale ou dans les autres projets de territoires ;
- **L'ambition artistique** du projet ;

- La pertinence de la problématique ainsi que sa clarté et son originalité ;
- La mise en dialogue entre les différentes disciplines scientifiques ;
- La faisabilité et la soutenabilité de la recherche ;
- La pertinence **méthodologique**, ainsi que la capacité à proposer des **expérimentations** et à les évaluer, en matière de productions scientifiques, graphiques et/ou de diffusions innovantes auprès de public non universitaires.

Et des quatre critères complémentaires suivants :

- Le caractère transformateur et novateur du sujet ;
- L'approche envisagée pour la mise en récit ;
- La capacité à s'inscrire dans la **stratégie de valorisation** du programme ;
- La qualité de l'implication et de la **mobilisation des élus et des acteurs locaux**.

La sélection des projets se fera en **deux temps** avec une pré-proposition succincte suivie, si elle est retenue, d'un dossier complet à fournir.

Pour cette première phase, la **réponse à la consultation comprendra** :

- Une **note d'intention** précisant le ou les territoires d'étude, la problématique, la méthodologie, l'ambition artistique et le dispositif de valorisation envisagés, n'excédant pas sept pages (modèle accessible sur www.erable.archi.fr) ;
- En annexes, seront situés :
 - Un **curriculum vitae** synthétique, n'excédant pas une page, de chaque membre de l'équipe de recherche ;
 - Une **lettre d'engagement des représentants de la collectivité**, élus et/ou services (inter)communaux, ainsi que, le cas échéant, de **tout autre acteur** impliqué dans la recherche.

Si votre projet est retenu pour la seconde étape, le dossier sera à compléter avec :

- Un **projet scientifique** n'excédant pas 15 pages ;
- Un **budget prévisionnel** avec la répartition des dépenses ;
- Un **calendrier** prévisionnel de la recherche et de la valorisation.

Les candidatures pourront être déposées au fil de l'eau et elles seront sélectionnées au cours de 2 sessions de sélection (cf. calendrier ci-après).

Les réponses à la consultation sont à adresser en version électronique à l'attention de Jean-Baptiste Marie, de Julien Moulard et d'Hélène Colas, aux adresses suivantes :

jean-baptiste.marie@developpement-durable.gouv.fr

julien.moulard@developpement-durable.gouv.fr

helene.colas@developpement-durable.gouv.fr

copie : vancianne.iguiniz@developpement-durable.gouv.fr

Calendrier de la consultation de recherche

Une **consultation de recherche permanente** est ouverte à partir du **24 janvier 2024** et deux sessions d'évaluation permettront d'annoncer des lauréats le 11 juillet 2024 et le 11 décembre 2024.

Les candidatures déposées **avant le 2 avril 2024** seront soumises au processus de sélection de la **première session**, et celles déposées **avant le 26 août 2024** à la **seconde session**.

2024

24 janvier _____ Ouverture de la consultation de recherche-action
soumission des projets au fil de l'eau

1^{ère} session : Date limite de soumission des pré-projets 2 avril

2 avril – 30 avril (1 mois) _____ analyse des pré-projets (avis scientifique et technique)
30 avril _____ réunion du comité des partenaires / sélection de pré-projets
1^{er} mai – 16 juin (6 semaines ½) _____ incubation des projets sélectionnés
17 juin au 10 juillet (3 semaines ½) _____ analyse des dossiers complets par le Conseil scientifique
10 juillet _____ réunion du Conseil scientifique / accréditation des projets
11 juillet _____ annonce des lauréats
mi-juillet 2024 – juillet 2026 _____ déroulement des projets

2^e session : Date limite de soumission des pré-projets 26 août

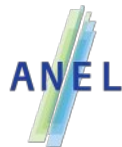
26 août – 26 sept. (1 mois) _____ analyse des pré-projets (avis scientifique et technique)
26 sept. _____ réunion du comité des partenaires / sélection de pré-projets
27 sept. – 17 nov. (7 semaines) _____ incubation des projets sélectionnés
18 nov. au 10 déc. (3 semaines ½) _____ analyse des dossiers complets par le Conseil scientifique
10 déc. _____ réunion du Conseil scientifique / accréditation des projets
11 déc. _____ annonce des lauréats
mi-déc. 2024 – mi-déc. 2026 _____ déroulement des projets

MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Bambridge Tamatoa, anthropologue, CNRS
Beau Rémi, philosophe, CNRS
Blanc Nathalie, géographe et artiste, CNRS
Bœuf Gilles, biologiste, émérite
Bosson Jean-Baptiste, glaciologue, CEN-74
Chlous Frédérique, anthropologue, MNHN
Gilsoul Nicolas, architecte, paysagiste et écrivain, AgroParisTech
Gobert Julie, géographe, Université Gustave Eiffel
Lavorel Sandra, écologue, CNRS
Léa Vanessa, archéologue, CNRS
Prévot Anne-Caroline, écologue, MNHN
Ragueneau Olivier, océanographe, CNRS
Selosse Marc-André, biologiste, MNHN
Tardieu Léa, économiste de l'environnement, INRAE
Young Juliette, sociologue, INRAE



PARTENAIRES





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EPAU GROUPEMENT
D'INTÉRÊT PUBLIC
L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains

Tour Séquoïa
1 place Carpeaux
92055 La Défense Cedex
epau.archi.fr

CONTACT

Hélène Colas
Directrice du programme *ÉRABLE*
helene.colas@developpement-durable.gouv.fr
+33 (0)6 22 95 27 32

www.erable.archi.fr

 company/erable-raconter-le-vivant-pour-agir

 @erable_program